

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020*

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration de 2019-2020 se composait des membres suivants :

Yves Quintin	Président
Charles Simard	Vice-président
Claude Desautels	Trésorier
Louise Houle	Secrétaire
Pierre Cloutier	Administrateur
Josée Lebeau	Administratrice
Gilles Simard	Administrateur
Daniel Caumartin	Administrateur
Chantal-Édith Masson	Administratrice (nommée le 9 mai 2020)
Paul Tremblay	Administrateur (nommé le 25 septembre 2020)

Nous sommes ravis du retour de Chantal-Édith au sein du conseil pour son attitude positive et, surtout, pour ses compétences si indispensables au bon fonctionnement de l'association.

Cette année, c'est avec regret que nous perdons un membre du conseil qui a enrichi l'organisme par ses contributions et ses connaissances depuis plus d'une décennie. En effet, Pierre Cloutier a été en quelque sorte mon parrain à l'association et, de façon générale, pour ma venue au secteur du lac Stukely. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il restera un allié indéfectible pour la conservation du lac et que nous pourrions compter sur son appui et ses contributions ponctuelles à l'avenir. Le conseil d'administration a nommé Paul Tremblay pour combler le siège laissé vacant.

En plus d'avoir une représentativité des trois secteurs résidentiels du lac Stukely, le CA de l'APELS comprend des membres villégiateurs et des résidents permanents au lac, ce qui permet de bien saisir les enjeux spécifiques à chaque groupe, ainsi que des membres riverains et non riverains. De plus, le CA allie de nouveaux membres avec ceux d'expérience qui contribuent tous de leurs compétences respectives au bénéfice de l'organisme.

En raison de l'impossibilité de tenir l'assemblée générale à la date habituelle à la fin du mois de mai, le mandat du conseil a dû être prolongé cette année. Depuis l'assemblée générale annuelle de 2019, le conseil a tenu 12 rencontres. Notre association est régulièrement représentée aux séances du Conseil municipal d'Eastman. Nous avons également un représentant qui siège régulièrement comme membre du Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité d'Eastman.

Finalement, le conseil est actif auprès d'organismes partenaires, particulièrement le Parc national du Mont-Orford, la Base de plein air Jouvence, le Club de conservation Yamaska et diverses parties prenantes qui œuvrent dans le secteur du lac Stukely. Nous maintenons notre participation active au RAPPEL, Coop de solidarité en protection de l'eau, dont nous sommes membre. Nous avons également participé à des activités concernant les problématiques des espèces exotiques envahissantes.

Yves Quintin, président du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Recrutement

L'an dernier, nous comptons 193 membres réguliers. Le nombre actuel de membres réguliers s'élève à 185, auxquels s'ajoutent cinq membres partenaires et un membre honoraire. L'année précédente, nous avons profité d'une large campagne de souscription pour le traitement et la prévention en ce qui concerne le myriophylle à épi. Cette année, nous observons une petite baisse, mais ce n'est que par un travail acharné des membres du conseil d'administration que nous avons pu presque maintenir le nombre de membres réguliers de l'APELS. Nous comptons aussi cette année pour la première fois la municipalité de Bonsecours comme membre partenaire.

* Version mise à jour le 19 octobre 2020

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT (suite)

Organisme de bienfaisance

Reconnue comme organisme de bienfaisance au sens des lois fiscales, l'APELS a pu émettre des reçus à ces fins aux 185 adhérents de la dernière année. La contribution annuelle ou cotisation est considérée comme un don parce qu'elle ne procure aucun bénéfice financier. Les reçus ont été émis à la mi-janvier 2020.

TRAITEMENT DU MYRIOPHYLLE

Travaux

Les travaux planifiés en 2020 de traitement des herbiers de myriophylle à l'aide de toiles de jute ont été réalisés dans le secteur de Jouvence au cours du mois de juin. Une toile additionnelle a été mise en place en septembre pour couvrir une des zones observées lors du relevé final. Ces travaux constituaient la dernière phase de traitement du myriophylle décrits dans notre certificat d'autorisation (CA) obtenu auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'une durée de trois ans.

Les travaux de suivi des traitements des années antérieures ont débuté dans la troisième semaine du mois d'août et ont été complétés à la fin du mois de septembre. Les résultats préliminaires laissent entrevoir une excellente efficacité des traitements effectués dans tous les secteurs du lac. Le RAPPEL a observé pas ou très peu de myriophylle au-dessus des toiles. Lorsque des plants ont été observés, les plongeurs les ont arrachés en faisant du jardinage au-dessus et aux alentours immédiats des toiles, si requis. Jusqu'à présent, les résultats obtenus avec la pose de toile de jute ou synthétique s'avèrent équivalents.

L'APELS a, de plus, mandaté la firme le RAPPEL à réaliser un inventaire exhaustif du myriophylle résiduel potentiel sur l'ensemble du lac, incluant les secteurs du PNMO et de Jouvence. Ce relevé s'est effectué durant la même période que celle de la vérification de l'efficacité des traitements passés. Les résultats de cet inventaire sont très encourageants. Selon les résultats préliminaires obtenus, le RAPPEL a observé la présence de 12 zones de myriophylle d'envergure et de densité très variables. Celles-ci varient d'aussi peu que 3 mètres carrés à 15 554 mètres carrés. Toutefois, seulement quatre petites zones de superficies variant entre 3 et 120 mètres carrés ont des pourcentages de myriophylle de près de 50 % et une zone de 787 mètres carrés a un pourcentage de 20 %. Toutes les autres zones ne contiennent que très peu de myriophylle, soit de l'ordre de 1 %. Il est à noter que les deux zones situées dans le secteur de Jouvence seront recouvertes de toiles de jute, dont une a déjà été traitée en septembre. L'autre zone située dans le secteur de la Mésange sera traitée par jardinage.

En conclusion, toutes les zones ayant des concentrations élevées de myriophylle ont été traitées et les résultats s'avèrent jusqu'à ce jour concluants. Il nous sera possible de traiter les zones contenant peu de myriophylle au fil des ans. Certaines zones dans les secteurs de Jouvence et du PNMO ont déjà été traitées à l'automne 2020. Nous attendons le rapport du RAPPEL pour leur identification. Des travaux de jardinage sont déjà prévus pour 2021. Le rapport final à remettre au ministère est en préparation au RAPPEL et sa publication est prévue pour le début de janvier 2021.

Station de lavage

La mise en service de l'équipement de lavage a débuté le 20 juillet dernier au lieu de la date prévue du 1er juin. Le retard est attribuable à la COVID-19, qui a provoqué la fermeture des fournisseurs durant plusieurs semaines. Comme l'horodateur n'avait pas été livré à cette date par le fournisseur CALE, la municipalité a jugé opportun de mettre en service la station afin de permettre le lavage des embarcations le plus tôt possible sans toutes les fonctionnalités de paiement prévues initialement. L'horodateur a été reçu et installé dans les semaines suivantes. Les cartes magnétiques n'ont toujours pas été livrées et la programmation du logiciel est en cours.

En conclusion, les délais causés par la COVID-19 n'ont pas permis une implantation complète de la station pour l'été 2020, bien que celle-ci a pu être utilisée partiellement à partir de la fin du mois de juillet. La station est prête à utiliser pour la saison 2021.

TRAITEMENT DU MYRIOPHYLLE (suite)

Station de lavage (suite)

L'année 2021 sera une année charnière pour le lavage des embarcations puisqu'elle changera de façon définitive les habitudes des utilisateurs du lac. Depuis sa mise en fonction, nous avons déjà constaté des utilisations non adéquates de la station comme le lavage des véhicules motorisés, des problèmes de sécurité, des réticences des utilisateurs à son utilisation, allant jusqu'au mensonge sur le fait d'avoir lavé son bateau. Notre défi en 2021 comme association et comme utilisateurs sera de faire respecter la réglementation concernant le lavage des embarcations. Nous demandons la collaboration de tous pour atteindre ce but sans qu'il soit possible d'utiliser les moyens coercitifs prévus au règlement.

Nous tenons à rappeler que la station de lavage des embarcations n'est pas prévue pour laver les véhicules motorisés autant au niveau des permis que mécaniquement. Une utilisation inadéquate des équipements pourraient entraîner des bris mécaniques et/ou des frais d'entretien additionnels non souhaitables.

COMITÉ D'ENVIRONNEMENT

Travaux – Environnement, CCE et diffusion d'information

Nous maintenons notre présence au CCE d'Eastman à chaque rencontre. Cependant, depuis mai 2019, le CCE n'a siégé que cinq fois. Nous avons sollicité une vie plus active de ce côté. Le bassin de la Mésange est un dossier qui prend du temps à régler. L'analyse des sédiments entrants a été faite au cours de l'été 2019. Le dossier n'est pas encore revenu au CCE et les solutions ne sont pas évidentes. De même, les arrivées de sédiments en provenance du parc national, du côté de la rue du Parc, sont à l'étude. Un sous-comité a été mis sur pied avec le parc national pour examiner la situation. Lors de ses réunions du 24 août et du 21 septembre 2020, le CCE a adopté une recommandation au conseil municipal demandant qu'une étude soit faite sur la renaturalisation du bassin de rétention de la Mésange (ce qui en pratique veut dire la déconstruction du bassin actuel), l'étude devant également porter sur la réhabilitation de la baie de la Mésange, un lieu de baignade actuellement fortement sédimenté. Du côté du Domaine des Étoiles, le ruisseau d'Andromède a fait l'objet de représentations. La municipalité de Bonsecours a donné suite à nos préoccupations et débutera à l'été 2020 des travaux de correction qui s'échelonnent sur trois ans.

À l'été 2019, il y a eu 171 visites de bandes riveraines (4 lacs) par l'inspecteur municipal d'Eastman. Plusieurs propriétés ne sont pas complètement conformes et 92 avis d'infraction ont été émis. Les analyses des bandes riveraines se font de façon plus stricte. L'APELS poursuit ses efforts d'information sur les questions environnementales dans l'*Infolettre* que nous diffusons régulièrement.

COMITÉ DE SÉCURITÉ NAUTIQUE ET DE CIVISME

Sécurité nautique

L'APELS a poursuivi en 2020 la gestion des bouées qui forment le corridor de sécurité autour du lac Stukely. Des bouées de navigation (30 au total) sont installées dans le but de réduire la vitesse des embarcations motorisées près du rivage afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du lac tels les baigneurs, planchistes, kayakistes, de minimiser l'ampleur des vagues de façon à réduire l'érosion des berges ainsi que de respecter la quiétude des riverains des zones habitées. Les corridors de 10 km/h sont dans l'ensemble très respectés. Cette année, un inventaire des bouées a été réalisé, ce qui nous a permis d'analyser leur condition. En général, les bouées sont en bon état et ont demandé peu de réparations. Seules deux bouées ont dû être changées après plusieurs années d'utilisation. Par contre, quelques-unes sont déformées par suite d'un impact. On demande donc aux gens possédant une embarcation motorisée de ne pas s'en approcher.

COMITÉ DE SÉCURITÉ NAUTIQUE ET DE CIVISME (suite)

Des plaisirs aquatiques pour tous - Appel au civisme

Le lac Stukely est un joyau de l'Estrie. Nous devons nous assurer que tous et chacun puissent bien en profiter en respectant son environnement tout en s'assurant de la sécurité et de la quiétude des utilisateurs. Cette année, certains points ont été soulevés afin que ce merveilleux lac demeure un lieu de plaisir, de détente et d'observation de la nature. Il est donc de mise de respecter les consignes de base suivantes :

- s'assurer d'être toujours visible lorsqu'on nage (le port d'une bouée de natation de couleur visible ou être escorté par une embarcation est recommandé);
- laisser la priorité de passage aux embarcations non motorisées;
- en plus de respecter la limite de 10 km/h entre les bouées et la rive, conserver une bonne distance du rivage afin de respecter la tranquillité des riverains en s'éloignant des résidences et des quais (et cela pour tous les types d'embarcations);
- éviter de circuler dans les zones à forte présence de baigneurs ou les zones où ont lieu d'autres activités aquatiques (secteur Sud, Domaine des Étoiles, Domaine Monbel, parc national du Mont-Orford et base de plein air de Jouvence, ainsi que les zones peu profondes);
- ne pas jeter de déchets (mégots de cigarette, etc.) dans le lac ou sur les berges;
- éviter la diffusion excessive de musique.

COMITÉ DE COMMUNICATIONS

Depuis la dernière assemblée générale, le comité de communications a rédigé et transmis quatre *Infolettres* et neuf *Flash Info* plus ponctuels à nos membres et partenaires. En ce qui a trait au changement de plateforme, le conseil d'administration de l'APELS a convenu de le retarder pour diverses raisons. En effet, grâce à l'abandon de PayPal, dont l'utilisation était très pénalisante à cause d'une surfacturation qui nous était imposée, l'urgence de la migration vers une plateforme moins coûteuse était significativement réduite. De plus, cette migration devait être l'occasion d'une refonte complète de la structure de notre site Web, de la mise à jour de tous ses contenus textuels et de la recréation de nos bases de données et de très nombreux automatismes. Or, l'impact de la COVID-19 a rendu la collaboration prévue pour ce faire beaucoup plus complexe en limitant les interactions au virtuel et au numérique (visioconférences, courriels, etc.). Au final, concluons que la plateforme actuelle peut être utilisable encore quelque temps dans la mesure où elle est stable et bien fonctionnelle.

COMITÉ DES SERVICES AUX MEMBRES

Analyses d'eau

L'activité des analyses d'eau de puits a été annulée en 2020 à cause de la COVID-19. Par contre l'analyse des plages a été faite par Lise Dion et son conjoint Jean-Marie Beaulne, que nous remercions. Les résultats sont excellents, sauf dans la baie des Hirondelles, où le bassin de rétention ne s'acquitte pas de sa tâche. Il y a donc une accumulation importante de sédiments, de l'eau stagnante, ainsi que la présence d'algues bleues, de potamots, de myriophylle à épi et de vivipares chinoises (aussi appelées escargots chinois), qui font le régal des canards. Le fond du lac y est vaseux, ce qui rend la baignade désagréable.

Les tests de transparence de l'eau ont été faits à quatre reprises et trois autres sont prévus cette saison. Le résultat est de 6,3 mètres, comparativement à 6,0 mètres l'an dernier, ce qui est excellent.

COMITÉ DES SERVICES AUX MEMBRES (suite)

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Au cours de l'été 2019, nous avons effectué les derniers prélèvements dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et avons fait sept tests de transparence de l'eau. Nous avons ainsi complété les trois années requises pour participer à cette étude. Moyennes enregistrées en 2019 : carbone organique dissous : 3,9; chlorophylle a : 1,3; phosphore total : 3,3; transparence de l'eau : 6,0 mètres.

Au cours de l'été 2019, nous avons également participé, sans frais, à une étude spéciale portant sur le calcium, le potassium, le sodium, le magnésium, la conductivité et le pH, mais les résultats ne sont toujours pas disponibles.

Bernaches

Quoique plus élevé que les années passées, le nombre de bernaches au lac a été somme toute assez restreint même si le parc national du Mont Orford ne disposait pas du personnel habituel pour prendre des mesures pour prévenir leur arrivée. Rappelons que nous devons avoir une prise de conscience sur le partage des ressources entre les humains et la faune environnante. Les changements climatiques vont nous obliger à élargir nos visions et à faire des choix judicieux.

Phragmite

Le samedi 3 août 2019, 27 bénévoles ont participé à notre sixième corvée annuelle de coupe du roseau commun, ou phragmite.

Le samedi 8 août 2020, plus de 30 bénévoles ont participé à notre septième corvée annuelle de coupe du roseau commun, ou phragmite. Les participants ont constaté qu'il y avait moins de densité de ces plantes, sauf à quelques endroits. Les plantes étaient plus frêles cette année, donc la tâche fut plus facile et plus rapide. Cela démontre que la persistance donne de bons résultats. Merci à toutes les personnes qui contribuent à préserver notre environnement naturel.

Fête des bénévoles

Malgré notre volonté de reprendre cette activité cette année, la pandémie de COVID-19 nous a empêchés d'organiser une activité pour témoigner de notre reconnaissance envers nos nombreux bénévoles.